

AVIS DE MARCHÉ (MARCHES PUBLICS)

<p>01) IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR</p> <div style="text-align: center;">  <p>Mareuil-sur-Lay Dissais</p> </div>	<p>COMMUNE DE MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS Monsieur Le Maire Mairie – 17 rue Hervé de Mareuil 85320 MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS Tél. : 02 51 30 51 05</p> <p>Adresse Internet du profil acheteur : https://www.marches-securises.fr</p>
<p>02) MODE DE PASSATION CHOISI</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Procédure Adaptée (code de la commande publique, articles R.2123-1 et suivants, modifié par décret n°2021-357 du 30 mars 2021)</p>
<p>03) OBJET du ou des marché(s)</p>	<p>MAREUIL SUR LAY - DISSAIS – Préparation et fourniture des repas au restaurant scolaire municipal avec reprise du personnel existant</p> <p>Descriptif fourniture et services Fourniture de repas (estimation 310 repas quotidiens) pour les élèves de classe maternelles et primaires ainsi que quelques repas pour adultes (enseignants et agents communaux), avec production sur place et reprise de personnel</p> <p>Délai : 12 mois à compter de la notification du marché</p> <p>Nombre de reconductions éventuelles : 3</p> <p>Date prévisionnelle de début des travaux : rentrée scolaire 2025/2026</p>
<p>04) LIEU où l'on peut retirer le dossier de consultation</p>	<p>Le DCE est téléchargeable gratuitement sur le site : https://www.marches-securises.fr</p>
<p>05) DATE LIMITE DE RECEPTION - Conditions de remise</p>	<p>Mercredi 21 mai 2025 – 12h00</p> <p>- Voie électronique : via la plateforme https://www.marches-securises.fr</p>
<p>06) JUSTIFICATIONS A PRODUIRE quant aux qualités et capacités du candidat</p>	<p>Conditions fixées par le code de la commande publique, articles R.2142-1 et suivants</p>
<p>07) DELAI de validité des offres</p>	<p>90 jours</p>
<p>08) CRITERES D'ATTRIBUTION</p>	<p>Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation technique et humaine : 20% Moyens mis en place pour l'accompagnement des équipes sur place, modalités d'application de la réglementation hygiène et sanitaire, procédure d'élaboration des menus, logiciel de suivi des obligations EGAlim, actions mises en place pour lutter contre le gaspillage et la gestion des excédents - Qualité et durabilité des denrées dans le cadre et au-delà des obligations issues de la loi EGAlim : 20% Diversité et richesse des produits et préparations proposées, performance en matière d'approvisionnement en circuit court et en agriculture biologique, utilisation de produits frais et de saison, taux de plats « faits maison » - Diversité des animations et communication : 20% Interventions de producteurs locaux, informations des convives et des familles, recueil de la satisfaction des écoliers et autres utilisateurs. - Prix : 40%
<p>09) MAITRISE D'ŒUVRE ET RENSEIGNEMENTS</p>	<p>Suivi en régie COMMUNE DE MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS Monsieur Le Maire Mairie – 17 rue Hervé de Mareuil 85320 MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS Tél. : 02 51 30 51 05</p>
<p>10) DATE D'ENVOI de l'avis à la publication</p>	<p>04 avril 2025</p>